

RAPPEL DE PRODUIT - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 10/01/2023

# Glucose 5 % Proamp, solution injectable – Laboratoire Aguetant

**Niveau de rappel : Etablissements de santé, circuit de distribution pharmaceutique.**

Le Laboratoire Aguetant procède, en accord avec l'ANSM, au rappel du lot mentionné ci-dessous de la spécialité :

**Glucose 5 % Proamp, solution injectable (en boîte de 50 ampoules de 10 ml ; CIP 34009 371 735 9 9)**

- Lot 2109298 - Péréemption 12/2024

Ce rappel fait suite à la détection de la présence, dans une boîte de Glucose 5 % Proamp, solution injectable de ce lot, de 50 ampoules de 10 ml et d'une notice de la spécialité Glucose 30 % Proamp, solution injectable à la place de 50 ampoules de 10 ml de Glucose 5 % Proamp.

Le défaut concerne uniquement un problème de conditionnement secondaire. Le contenu des ampoules correspond à l'étiquetage présent sur l'ampoule.

Le Laboratoire Aguetant précise qu'aucun cas de pharmacovigilance, en lien avec ce défaut, n'a été notifié à ce jour.